



Analyse du Rapport Hetzel

*Petite analyse pour
y voir plus clair*

Après les «émeutes » de novembre 2005, le gouvernement avait répondu à la colère par une loi anti-sociale, cyniquement dite «loi d'Égalité des Chances »... qui avait provoqué une mobilisation historique de la jeunesse. Nous avons, le 10 avril 2006, obtenu le retrait de l'article le plus médiatisé de cette loi, le CPE. Mais comme nos dirigeants avaient bien compris que la contestation ne se bornait pas au seul CPE, Villepin lors de son allocution, avait promis des changements plus profonds pour combattre la précarité et le chômage des jeunes. C'est dans cette optique que fut nommée la commission Université-Emploi, présidée par Monsieur Hetzel, recteur de l'Académie de Limoges.

On pouvait s'attendre à ce que, suite à la mobilisation du printemps dernier, le gouvernement brosse les étudiant-e-s dans le sens du poil, au moins d'ici les élections de 2007. Mais non, comme 6 mois plutôt, il répond à la révolte sociale par de nouvelles provocations. Le rapport dit rapport Hetzel vient de paraître et, loin de s'attaquer aux inégalités et à la précarité, il accentue la logique de privatisation de l'enseignement supérieur, la logique de sélection sociale ! Jouant sur plusieurs tableaux, ce rapport ramène sur le tapis tout ce que les gouvernements n'avaient pas réussi à faire passer ces dernières années.

Pour nous contacter:

Nom:.....
Prénom:.....
Adresse:.....
Tel:.....
Email:.....

Fédération SUD.Etudiant
25-27.rue des-envierges.
75020-PARIS
Tel:01 44 62.12 06 / Fax:01 44.62 12 34
Email:sud-etudiant@sud-etudiant.org

Au sommaire:

- 1/ Présentation du Rapport
- 2/ Les Propositions du Rapport
- 3/ En route vers le Marchandisation de l'Education



I / Présentation du Rapport

Tout d'abord une petite présentation du personnage. Mr Hetzel recteur de l'Académie de Limoges est aussi agrégé de sciences de gestion, Docteur en sciences de gestion, Activité d'enseignement Gestion commercial – marketing, expert auprès d'entreprises, membre de l'Académie des sciences commerciales, membre du jury pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, de la marine et de l'air.

Ses publications sont: « L'encastrement relationnel et institutionnel comme grille de lecture de la relation entreprise-consommateur », « Le marketing relationnel, PUF, 2004 ».

C'est donc à ce genre de personnage que le gouvernement remet le sort de l'Enseignement Supérieur, ce qui ne laisse présager rien de très révolutionnaire quant aux futures réformes de l'Enseignement.

Mr Hetzel se situe dans la droite ligne des théoriciens libéraux et néo-libéraux les plus durs. Ses références sont d'une part les théories de J.-B. Say, qui présupposent que l'offre crée sa propre demande, lorsqu'il s'agit de traiter les débouchées, et d'autre part le malthusianisme, qui a inspiré Darwin quant à sa théorie de la sélection naturelle, lorsque qu'il s'agit d'aborder une « orientation active et intelligente » des étudiants, bien qu'il s'en défende.

Le rapport Hetzel choque tout d'abord de par la composition de la Commission du débat national. Sur les 14 membres qui la composent 8 sont issus de la communauté universitaire (Professeurs,

Présidents d'université et recteur) et 6 viennent du secteur privé (DRH, Conseiller et autres pontes des multinationales, journaliste aux Echos), bref que du beau monde mais aucun représentant des étudiants ou du personnel des universités à croire que cela ne nous concerne pas. De plus, selon Hetzel et ses sbires, les débats auraient eut lieu « dans un esprit de sérénité », ignorant les condamnations judiciaires d'étudiants à Aix en marge de ce débat, ignorant aussi les étudiants qui se virent refuser l'accès à ce débat à la Sorbonne ainsi que dans d'autres villes.

Il choque ensuite par son contenu reposant sur trois constats: le taux d'échec à l'université, la dégradation de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur et, le meilleur pour la fin, l'impression que désormais les étudiants, par crainte de la déqualification de leurs diplômes et de la précarité, sont prêts à « saisir toutes les opportunités pour réussir » et qu'on peut donc faire accepter à la jeunesse toutes les réformes.

Pour remédier à ces trois constats, le rapport Hetzel préconise: pour lutter contre l'échec universitaire, une plus grande sélection à l'entrée à l'université ainsi que la mise en place de voies de garage professionnalisées pour les étudiants qui n'auraient pas les « aptitudes » requises; pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, il propose d'adapter l'offre universitaire, c'est à dire de bazarder les filières sans débouchées; et enfin, profitant de la lassitude et des craintes des étudiants, il veut vendre les universités au entreprises.

responsable est pourtant identifiable, l'Union Européenne et les contraintes de l'idéologie libérale qu'elle fait peser sur les nations. Ces contraintes prennent les noms de Traité de Maastricht, AGCS, directive Bolkestein ou encore de TCE. Toutefois il faut garder en tête que ce sont ces mêmes nations qui font l'UE.

En beaucoup de point ce rapport ressemble à des mesures contenues dans les grandes réformes de l'éducation, il est notamment semblable en de nombreux points à la loi Fillon qui amorçait l'orientation des lycéens en fonction des besoins économiques locaux et renforçait la professionnalisation de certaines filières. Le copier coller de cette réforme à l'enseignement supérieur, montre bien qu'il s'agisse d'une dynamique globale engagée depuis plusieurs années par le gouvernement visant à se décharger du terrible fardeau financier que représente l'enseignement public. Il faut bien être conscients que les préconisations du rapport Hetzel s'inscrivent dans la droite ligne des réformes mises en places, ou non si elles ont pu être stopper par un mouvement social d'ampleur, ces dernières années par les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, telles que la LOLF, le LMD, la LMU, la loi sur la décentralisation, la loi Fillon, la LOPRI, la LEC et bientôt les PRES, la liste est longue. Toutes ces réformes convergent vers un même objectif, la marchandisation de l'Education livrée en pâture au secteur privé.

Quant à la pseudo autonomie que les universités acquièrent de par ces réformes (LMD, LMU, LOLF, LOPRI, PRES) elles

ne travaillent que pour un seul but: la mise en concurrence entre les universités à l'échelle national mais surtout européenne. Le rapport Hetzel affiche la volonté de diffuser « le rayonnement économique et culturel » de la France. Qu'est-ce que la culture économique de la France selon Hetzel? C'est la copie conforme du modèle anglo-saxon, une économie libérale ou tout passe par le marché même ce qui doit appartenir à tous comme l'éducation, la connaissance. L'éducation n'échappe pas à la règle. La sémantique utilisée dans ce rapport est d'ailleurs assez révélatrice, on ne parle plus de « savoir » mais de « compétences », on ne dit plus « discipline » mais « offre de formation », on ne dit plus « connaissance » mais « aptitudes » qui seraient naturelles et non pas le résultat de 15 ans passés à l'école, on ne parle plus d'« avenir » mais de « débouchés ».

Et bien que le gouvernement feigne proprement de se préoccuper des inquiétudes exprimées par la jeunesse lors du mouvement contre la LEC, et a lancé suite à cela un grand débat national, ce n'est, en réalité, que de la poudre aux yeux. Ce genre de consultation n'a pour seul objectif que de nous endormir en donnant l'impression d'un semblant de participation à la vie universitaire et plus largement à la vie politique. Que cela n'en déplaise au Medef, l'université tend à devenir une jungle où il règne en maître et où la sélection malthusienne fait loi, seuls les plus aptes survivront ...

- La gouvernance des universités de technologie. Le conseil d'administration « *relativement restreint* » est composé pour moitié de personnalités extérieures à l'université, et l'autre moitié des représentants de l'université. Le directeur (ayant les mêmes fonctions que le président d'université) serait nommé par le conseil, et est confirmé par arrêté ministériel. La commission propose également de supprimer cet dernière étape afin de confier une plus grande indépendance à l'université.

- La gouvernance des universités à conseil d'orientation. En plus du conseil d'administration, l'université de dote d'un conseil d'orientation stratégique. Celui-ci est composé de personnalités

extérieures à l'université (comme des représentants des collectivités locales, des activités économiques, des anciens étudiants...) désignés par des instances extérieures (conseil régional, institut de France...). Ce conseil, participerait notamment à la désignation du président, en le proposant au CA, qui serait à effectif plus réduit qu'actuellement.

Une carotte pour les profs obéissants.

Des possibilités de promotion des professeurs qui consacrerait du temps à la professionnalisation (et à l'encadrement des étudiants) seraient mises en place.

3/ En Route vers la Marchandisation de l'Éducation

Ne soyons pas dupes, l'objectif du rapport Hetzel est bien de pousser à une marchandisation toujours plus grande de l'éducation. Cette volonté de se débarrasser de sa mission d'éducation, ou de tout autre service encore un tant soit peu public, est récurrente dans l'action gouvernementale. Ainsi sacrifiée sur l'autel du libéralisme, l'Université devient un gigantesque marché de concurrence libre et non faussée, où s'échangent des compétences, des débouchés dont les prix se fixent naturellement « comme guidés par une main invisible » comme le voulait Adam Smith, père fondateur de la pensée libérale, argument bien pratique puisque personne ne peut être incriminé car personne n'en est responsable. Un

Un alibi : la lutte contre l'échec scolaire

Sous couvert d'une volonté de réduire le taux d'échec scolaire à l'université, le rapport Hetzel préconise une sélection plus stricte des étudiants parmi le « vivier » des lycéens. Cette sélection est proposée hypocritement au nom de l'égalité des chances afin de permettre à chaque étudiant d'optimiser ses aptitudes, présumées naturelles, dans des filières adaptées à ses capacités. Elle se fera, entre autres, par des entretiens du futur bachelier à l'université où sera établi un contrat-type. En cas de refus de l'étudiant de se présenter à l'entretien, l'université pourra lui refuser son inscription en fac. Si le contrat et les objectifs fixés entre l'étudiant et l'université ne sont pas respectés car il n'a pas les « aptitudes » requises, il sera réorienté vers des filières poubelles professionnalisantes, en quelque sorte un « CFA du supérieur ». Autrement dit, certains ont des aptitudes leurs permettant d'accéder aux filières d'excellence (conformément à la politique des PRES – Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur), définies selon les critères du MEDEF, et les autres seront relégués dans des filières pros où ils seront formés selon les besoins de main-d'oeuvre des entreprises locales.

Ces tentatives d'influer sur le choix de l'élève sont inacceptables car logiquement le bac est suffisamment un élément discriminant pour départager celles et ceux qui peuvent accéder à l'université. Cette sélection non dissimulée à la fin du 1er semestre se rajoute à la présélection à l'entrée de la fac et est en totale cohérence avec le décret de révision de l'arrêté master

qui vise à instaurer une sélection entre la L3 et le M1.

Partant du constat d'un échec scolaire trop important et en affichant l'objectif de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur, ce rapport masque et occulte délibérément les causes de ce taux d'échec scolaire. Pour cause, on pourrait aborder la question de la précarité des étudiants poussant la moitié d'entre eux à se salarier afin d'assumer le coût de leurs études malgré un système de bourses pour le moins insuffisant. Le rapport y fait pourtant allusion, mais ne propose aucune solution. Autre cause, le manque de moyens matériels et humains dans les universités. Pour pallier ce manque le rapport propose, non pas d'augmenter le financement de l'Etat aux universités, mais plutôt d'affaiblir les filières non-rentables pour le secteur privé. Ainsi, le rapport Hetzel propose qu'une partie des moyens attribués aux universités résulte d'un calcul annuel « en fonction des résultats obtenus par l'université en matière d'insertion professionnelle ». Enfin, l'échec des étudiants pourrait aussi être expliqué par le fait qu'il ne soit pas ou plus au cœur des préoccupations de l'Enseignement supérieur bien plus occupé à servir les intérêts du patronat. Et ce n'est pas Hetzel qui replacera l'étudiant au centre de l'université.

Les préconisations du rapport Hetzel soulèvent plusieurs interrogations. Comment seront financés les entretiens individuels des futurs bacheliers ? Trois solutions sont à craindre. Que ses coûts soient supportés par les universités elles-mêmes, cela signifie qu'elles devront trouver des fonds supplémentaires,



autrement dit soit elles augmentent leurs frais d'inscriptions soit elles font appel à des financements privés aux entreprises locales, qui en échange demanderont certaines contreparties. Ou bien que ces entretiens soient payés directement par les candidats à l'entrée à l'université comme c'est déjà le cas pour certaines écoles (ex : à l'IRTS). Ce rapport remet en cause deux principes fondamentaux de l'enseignement public : la pseudo gratuité du service public et l'égalité des chances. Enfin, alors que l'université payante est un des symboles visibles de l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur en fonction du milieu social, chaque établissement est autorisé à exonérer de frais d'inscription, outre les boursiers exonérés de fait, 10% de ses étudiant-e-s. Ainsi, par exemple à l'Université de Rennes 2, ce sont 2 000 étudiant-e-s peu aisés qui pourraient bénéficier de la gratuité chaque année, mais l'an dernier nous atteignons encore difficilement les... 151 étudiant-e-s bénéficiaires !

Un remède : la professionnalisation

Ce rapport dit vouloir combattre le fort chômage des jeunes diplômés, oubliant que même dans les filières de lettres et sciences humaines le taux de chômage est inversement proportionnel au niveau d'étude, oubliant surtout que le gouvernement continue à diminuer de façon drastique le recrutement dans la

fonction publique, créant ainsi toujours plus de chômage. Le but affiché est d'« adapter l'université au marché du travail » (lettre introductive au rapport). Entre autres propositions on trouve la préconisation de Conseils d'Orientations Stratégiques (COS), conseils qui épauleraient les conseils



d'administration. Ces conseils seraient en majeure partie composés de personnalités extérieures, non-élues, notamment des employeur-e-s. Ce n'est pas une nouveauté puisque les COS étaient déjà intégrés dans la Loi de Modernisation Universitaire (LMU) sur laquelle le gouvernement avait du reculer en 2003, face à la mobilisation des étudiant-e-s et enseignant-e-s. Les COS sont aussi prévus dans la gestion des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieurs (PRES).

commission appelé à se développer, que ce soit sous forme de partenariat en matière de recherche ou de mécénat. La création de « fondations » qui pourraient bénéficier de « conditions fiscales favorables », permettrait aussi de permettre, selon le texte, un plus large développement des universités. Enfin, l'acceptation de dons privés serait également possible, notamment des anciens étudiants, qui vont jusqu'à 25% du budget de certaines universités anglo-saxonnes.

« il semble irréaliste, au regard des finances publiques françaises, de faire peser sur l'Etat seul, l'ensemble du poids financier des universités »

En plus, la commission restitue certains témoignages de personnes interrogées lors de l'enquête, qui expriment leurs positions quant aux frais d'inscription :

- Certains sont pour une augmentation des ces frais, considérant qu'ils doivent aller en parallèle à l'augmentation des bourses d'étude, ce qui reviendrait au fonctionnement de Sciences Po Paris.

- D'autres sont pour un échelonnement des frais sur l'ensemble des études ; ainsi les frais augmenteraient au fur à mesure de l'avancement des études (L/M/D). Cette mesure s'accompagnerait d'une mise en place de prêt à taux faible, par l'Etat, et dont le remboursement commencerait dès l'acquisition d'un emploi stable.

Développer l'apprentissage

Cela passe notamment par l'augmentation de 10.000

le nombre d'étudiants apprentis à l'université.

Création d'un délégué interministériel à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

Il serait sous la tutelle du ministère de l'éducation et serait chargé de coordonner les actions étatiques en matière d'information sur les métiers, d'orientation.

Intégrer la formation publique au sein de l'université.

Il s'agit par exemple, d'intégrer les IUFM à l'université, pour réduire les coûts de fonctionnement.

Plus d'indépendance des universités vis-à-vis de l'état.

La commission propose également, pour les universités qui le souhaite, la possibilité d'acquérir une indépendance quasi-totale vis-à-vis de l'Etat. Cela passerait notamment par une utilisation des dotations de fonctionnement totalement libre, ainsi que par la réappropriation des biens immobiliers par l'université. 2 « modèles » sont proposés :



La création d'un stage obligatoire en licence sera également de mise. « L'accès à ces stages doit respecter le principe d'égalité des chances. La commission a pris acte du fait que le MEDEF, la CGPME, l'UPA, l'APCM et l'ACFCI vont fortement mobiliser leurs membres et adhérents sur cette question. »

Mettre l'entreprise au cœur de l'université.

L'objectif est de créer (comme en Grande-Bretagne avec Ford par exemple) des pôles de recherche cofinancé par le secteur privé et par l'Etat, que ce soit en matériel ou en profs.

Actuellement, Veolia environnement a déjà des partenariats avec des universités ; des masters adaptés aux compétences exigées dans l'entreprise ont été créés, et les étudiants sont systématiquement recrutés à leur sortie.

Rendre compatible vie professionnelle et vie étudiante.

Il s'agit donc de permettre à un étudiant de travailler et de suivre une formation à l'université en même temps.

Aussi, le rapport propose d'enlever les salaires du calcul des bourses sur critères sociaux.

Des statistiques, surtout pleins de statistiques !

Il s'agit de suivre les étudiants après leur cursus, pour élaborer des statistiques afin d'évaluer la « rentabilité » des filières...

Ce cadre prévoit également de créer des réseaux d'anciens d'étudiants, toujours dans le même objectif.

Cela passera également, par la création « dans chaque université[d'] un observatoire des parcours des étudiants et de leur insertion professionnelle.

Développer « l'esprit d'entreprise ».

La commission insiste sur le fait qu'il faut inciter les étudiants à entreprendre et à créer des entreprises. Il faut développer « l'esprit d'entreprise ». Cela passe par des aides au financement de projets étudiants (maintien de la sécurité sociale pendant 2 ans après le fin des études...), par la valorisation de la « pédagogie par le projet » (comme les junior entreprises).

Obliger l'université à des résultats.

Afin de contraindre l'université à « faire du chiffre », un conseil d'administration par an devrait être exclusivement consacré à l'emploi et à l'insertion, et un rapport devrait être fait au ministère. (Il est bien évidemment précisé d'associer « les organisations d'employeurs à l'évaluation et à la définition des objectifs se rapportant à l'insertion professionnelle »).

Aussi, il est clairement dit que les modalités de financement de l'université seront revues afin de prendre en compte « plus fortement et explicitement en compte la question de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants ».

Modifier le financement des universités.

Comme développé auparavant, les universités se verront attribués des crédits en fonction de leur « efficacité », que ce soit en matière d'insertion professionnelle ou en matière de recherche.

Aussi, le financement privé est, selon la

Autre proposition choquante, rendre obligatoire les stages dans toutes les formations (p41) et de multiplier le nombre d'étudiant-e-s/apprenti-e-s, les formations en alternance à l'université (p48). Nous avons obtenu la suppression d'un contrat précaire après 2 mois de grève (le CPE) et on nous propose plus de contrats précaires, non payés en dessous de 6 mois (les stages) ou permettant à l'employeur des économies substantielles, ce qui lui permettra... de ne pas embaucher de jeunes diplômé-e-s au prix fort (les apprenti-e-s). La professionnalisation des filières universitaires soulève aussi la question des filières professionnelles déjà existantes (CAP, BEP, Bac Pro), considérées comme peu qualifiées en seront d'autant plus dénigrées et disqualifiées. Avec la volonté de créer un « CFA du supérieur » cela présuppose un CFA de l'inférieur, de seconde zone et ses diplômés risquent sérieusement d'en pâtir et de se voir rencardés au rang des chômeurs.

2/ Les Propositions du Rapport

Enfin le rapport propose de favoriser les filières courtes et professionnalisantes qui ne permettent pas l'acquisition d'une culture large et de connaissances multiples mais préparent à un seul métier. Que se passe-t-il si on n'est pas reçu au concours préparé (cas de la fonction publique) ou si on est viré de la boîte pour laquelle on a été formé. Cela pose aussi le problème de la mobilité des étudiants. Tout d'abord en jouant sur la carte scolaire et en limitant les dérogations, mais surtout une

professionnalisation accrue des filières en fonction des besoins économiques locaux contraint le futur salarié à croupir dans la région où il a été formé. Que se passe-t-il si les besoins économiques locaux changent ?

Pour répondre à ces préconisations, les Universités seront, et c'est déjà le cas, de plus en plus encouragées à recourir au maximum aux fonds privés. Cela pose la question de la privatisation mais aussi de l'inégalité entre les facs sises dans un bassin d'emploi local riche et les autres, entre les filières que le patronat jugera rentable et les autres.

Les phrases et expressions à la fois en italique et entre « guillemets » sont directement extraites du rapport, et sont restituées dans le respect du contexte dans lequel elles ont été utilisées.

Modification des processus d'orientation pré et post bac

Il s'agit notamment de créer un parcours d'orientation pour « éclairer » les étudiants dans leur orientation, avec pour conséquence évidente de réduire les effectifs de l'université et d'ouvrir la porte à la sélection.

Etapes d'orientation :

- Octobre à Janvier « sensibilisation » des élèves sur l'importance du choix qu'ils vont faire

- Février : L'élève constitue son dossier unique dans lequel il inscrit ses vœux d'orientation

- Mars : Un conseil de classe élargi (avec en plus des représentants des milieux

professionnels, probablement type MEDEF et CGPME) approuve ou non les choix de l'élève en lui donnant « un éclairage utile pour ses choix d'orientation. »

- Avril-Mai : L'équipe éducative « sensibilise » l'élève et ses parents par rapport à l'avis du conseil de classe.

- Février suivant : Au bout d'un semestre, un bilan est effectué en donnant plusieurs choix à l'étudiant :

- continuer dans la filière choisie

- redoubler le semestre avec un parcours aménagé

- réorienter l'étudiant en filières professionnalisantes (de type STS ou IUT) (ce qui inclut une modification du fonctionnement de ces filières pour accepter des étudiants au mois de février, et la création de 5000 places supplémentaires pour ces deux filières) ou dans des parcours de formation élaborés avec les entreprises

« Tout en donnant une possibilité d'études supérieures à tous les bacheliers qui le souhaitent, il s'agit de faire percevoir aux jeunes que tout n'est pas possible au regard de leur bagage scolaire et de leurs aptitudes. »

Le dossier unique d'orientation

Il s'agit de créer un dossier de suivi unique de l'orientation, de la terminale à la fin des études supérieures, qui comportera notamment les vœux d'orientation ainsi que l'avis « indicatif » (favorable, réservé, défavorable) du conseil de classe.

Il s'appuie sur une expérimentation de l'académie de Nantes, qui centralise toutes les demandes d'inscription via le site national normalement réservé aux CPGE.

« Il convient ainsi de traiter au niveau du « vivier » de départ, l'ensemble des bacheliers, la question de l'orientation en prenant en compte toutes les ressources disponibles dans les lycées (CPGE et filières STS) et les universités (IUT inclus bien entendu). La nécessité de piloter ensemble toutes les années post-bac est pointée régulièrement par les personnes auditionnées ainsi que dans les synthèses des débats académiques. »

Aussi, le rapport propose de transformer les TPE de première en élaboration d'un projet d'orientation. Il s'agit de rendre possible (sur la décision de qui ? profs ? élèves ? direction ? ce n'est pas précisé) l'élaboration par l'élève d'un « projet professionnel personnel » à la place des TPE. (Note ; Les TPE de Terminale ont déjà été supprimés par la loi Fillon).

Orienter l'étudiant vers des filières « rentables », à fort taux d'insertion.

Le taux d'insertion professionnelle devra obligatoirement figurer dans les dossiers d'inscription des universités.

Il s'agit également, pour les concours publics, de publier un an en avance les places disponibles aux concours, afin de dissuader tout étudiant qui pourrait se surestimer.

« [...] dans certaines filières, il y a une offre de formation qui est [...] en total décalage avec les débouchés réels que des étudiants diplômés se trouvent en grande difficulté à leur sortie de l'université, [...]. A d'autres niveaux d'enseignement, il paraît normal d'oser fermer, par une décision concertée, telle ou telle filière professionnelle si elle n'offre plus de débouchés. »

Faire signer un contrat à l'étudiant dans lequel figureront ses obligations.

L'étudiant devra, à son entrée à l'université, signer un contrat (élaboré en toute liberté par l'université) dans lequel il s'engagera à élaborer un « projet de formation et d'insertion ».

« Un tel contrat indiquera clairement à l'étudiant que ses études doivent avoir une finalité ».

« cela incitera les universités à prendre réellement en charge cette problématique de la professionnalisation ».

Le but est de responsabiliser les universités et les étudiants eux-mêmes.

« Il est important de leur signifier de manière claire que tout n'est pas joué d'avance, qu'ils doivent prendre leur avenir en main mais qu'en contrepartie, l'université va leur apporter une aide pour y parvenir. En somme, il s'agit d'une autre manière d'observer le rapport université/étudiant mais aussi université/emploi. »

Améliorer les conditions de vie des étudiants.

« Par ailleurs, entre 5 et 10% des abandons de cursus universitaires seraient principalement motivés par des raisons financières (soient de 4.000 à 10.000 étudiants concernés par ce phénomène chaque année). »

Ceci est du, selon le rapport, à l'augmentation du prix des logements dans le privé...

Professionnaliser la Licence

Le but est de faire de la L3 une année à caractère professionnel, afin de permettre une « meilleure insertion sur le marché de

l'emploi ». L'étudiant peut avoir le choix (s'il souhaite quitter l'université après la L3) de choisir une L3 orientée vers le « marché du travail ». (stage, alternance, apprentissage...)

Cela passe aussi par la création d'un module « projet professionnel personnalisé » en licence.

Le but est d'apprendre à rédiger un CV, connaître les secteurs professionnels, maîtriser l'informatique, une langue étrangère etc...

Comme c'est répété plus bas, un stage obligatoire sera mis en place pour la licence.

La licence est vue comme la priorité dans la démarche de professionnalisation à l'université.

Modification des masters.

Pour supprimer la rupture du passage M1-M2, il est proposé de ramener la sélection en M1.

Aussi, le master professionnel et le master recherche seraient fusionnés.

Rapprocher recherche publique et entreprise.

Dans le cadre du rapport, la commission envisage le rapprochement des doctorants et du milieu socioprofessionnel, par l'organisation notamment de « séminaires de présentation des travaux de recherche des doctorants auprès des milieux socioprofessionnels. »

Des stages, des stages, et toujours des stages...

Il serait également conseillé aux étudiants de faire une année de « volontariat international en entreprise » (!!!), en association, ou en contrat par alternance.